



Commune de Larra

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU MAIRE

Date : 14/05/2024

Arrêté numéro : D 1.2024.5

Thème : Finances

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage :

Date d'envoi et réception préfecture :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 (Exercice 2024)

LE MAIRE DE LARRA,

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°2024-4-6 du 02/04/2024 approuvant le budget primitif 2024

Considérant que le conseil a autorisé la fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section

Considérant qu'avec la nomenclature M57 l'exécutif peut prendre une décision modificative au titre de la fongibilité des crédits et dans les limites fixées par l'assemblée délibérante

Considérant que les crédits aux chapitres 26 et 67 sont insuffisants

DECIDE

Article 1^{er} : D'effectuer les mouvements de crédits suivants au sein de la section de fonctionnement

Chapitre 11 – Article 60623	Chapitre 67 – Article 673
Diminution de crédits	Augmentation de crédits
- 1 500,00 €	+ 1 500,00 €

Article 2 : D'effectuer les mouvements de crédits suivants au sein de la section d'investissement

Chapitre 21 – Article 21538	Chapitre 26 – Article 261
Diminution de crédits	Augmentation de crédits
- 2 400,00 €	+ 2 400,00 €

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le 15/05/2024

ID : 031-213105927-20240514-D120245-AI



Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 031-213105927-20240514-D120245-AI



Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN

